



GUINEE



Pour l'Égalité Femme - Homme



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME GUINEE

La Guinée, en forme longue la République de Guinée, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Elle a pris son indépendance de la France le 2 octobre 1958.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



RECUEIL TEXTES ET LOIS TOME 1 : ZONE AFRIQUE

122

RECUEIL TEXTES ET LOIS TOME 1 : ZONE AFRIQUE

123



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

CEDEF/CEDAW (adoptée le 18 décembre 1979 et entrée en vigueur le 3 septembre 1981)	Date de signature : 17 Juillet. 1980
	Date de ratification: 09 Août 1982
PROTOCOLE A LA CEDEF (adopté le 6 octobre 1991 et entré en vigueur le 22 décembre 2002)	Date de ratification : <i>En cours d'examen</i>
PIDESC (adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976)	Date de signature: 28 février 1967
	Date de ratification: 24 Janvier 1978
CDE (adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990)	Date d'adhésion: 13 juillet 1990
	Date de ratification: 13 juillet 1990
RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion
STATUT DE ROME (adopté à Rome le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1er juillet 2002)	Date de signature: 7 septembre 2000
	Date de ratification : 14 juillet 2003
DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	Adhésion
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine ».	Adhésion



INSTRUMENTS REGIONAUX	CONVENTION EUROPEENNE SUR L'EXERCICE DES DROITS DES ENFANTS	Date de signature: 20 novembre 1989
	<i>NB Instruments régionaux africains</i>	Date de ratification: 13 juillet. 1990
	LE PROTOCOLE DE MAPUTO (adopté à Maputo le 1er Juillet 2003 et entré en vigueur le 25 Novembre 2005)	Date de signature: 16 décembre 2003
		Date de ratification: 16 Avril 2012
	Charte Africaine des Droits de l'Homme et du Bien-être de l'Enfant (adopté le 1er Juillet 1990 et entré en vigueur le 29 Novembre 1999)	Date de signature: 22 mai 1998
		Date de ratification: 27 mai 1999

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

- Loi Fondamentale adoptée par Référendum le 23 Décembre 1990 et Promulguée par Décret N°250/PRG/SGG/90 du 31 Décembre 1990, révisée par Référendum du 11 Novembre 2001 et promulguée par Décret D/2002/49/PRG/SGG du 15 Mai 2002 ;
- Code civil mis à jour au 1er Janvier 1996 ;
- Code Pénal et Code de Procédure Pénale révisés en 1998 ;
- Code de la Pêche;
- Code du travail (Ordonnance N°003/PRG/SGG/88 du 28 Janvier 1998) ;
- Code de la Sécurité Sociale ;
- Code minier ;
- Code électoral ;
- Code des activités économiques ;
- Statut Général de la Fonction Publique ;
- Code Foncier domanial ;
- Loi L/2000/010/AN du 10 Juillet 2000 portant sur la Santé de la reproduction
- Projet de code civil révisé (en cours d'adoption) ;
- Projet de loi portant sur la Promotion et la Protection des Personnes handicapées (en cours d'examen).

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels, parmi lesquels :

Mécanismes institutionnels

- La création d'une douzaine d'ONG féminines constituées en Réseau pour renforcer la mise en œuvre de la Politique Nationale Promotion Féminine notamment : REFMAP, REFAMP, CONG-DCF, ADSEJEF-G, AGUIPFEG, AFELPAG, WAFRICA, CADIF, RAFED, RECEFED, REGRESS, CLUB DES FEMMES, RENAGEF, FAWE/FEG
- La mise en place de huit (8) Comités Régionaux et six (6) Préfectoraux de suivi de la CEDEF ;
- La Mise en place des Antennes Régionales du Conseil Guinéen des Femmes (COGUIFEM) ;
- La mise en place d'un Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (notamment les femmes et les enfants) ;
- La mise en place d'un Comité Multisectoriel de lutte contre le SIDA ;
- La création d'une Coalition Nationale de la semaine mondiale d'action pour la campagne mondiale de l'éducation ;
- L'érection de la Direction Nationale de la Promotion féminine, en Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre ;
- La création d'une Division Genre au ministère de la femme ;
- La mise en place des Cellules Genres au sein des Départements Ministériels ;
- L'érection des Inspections Régionales de la Promotion Féminine et de l'Enfance en Direction Régionale de la Promotion Féminine et l'Enfance au niveau déconcentré ;
- La création d'un Service National d'Assistance Technique aux Centres d'Auto- Promotion Féminine en Direction Générale en 2014 ;
- La mise en place de l'Observatoire National sur les Violences Basées sur le Genre ;
- La mise en place des Centres de Prise en Charge des Victimes des Violences Basées sur le Genre ;
- La mise en place d'une commission sociale au sein de l'Assemblée Nationale élargie aux questions des femmes et de l'enfance ;

- La mise en place du Forum National des Femmes Parlementaires de Guinée FOFPAG ;
- La création de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPREGEM)
- L'érection de la Chaire de Genre en Département Genre à l'Université.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES :

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Guinée et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Santé et social

- **LES AVANCEES**

- Appui au Programme du Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale (PNDS) ;
- Programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision (2008-2017):
- Adoption de la Loi n 25/AN/2005, relative à la prévention, à la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA ;
- Existence du Programme de Maternité sans Risques.

- **LES OBSTACLES**

- Les mariages forcés et précoces
- Les violences physiques, morales et psychologiques
- Les abus sexuels (viols, harcèlement, exploitation sexuelle, etc..) ;
- Les mutilations génitales féminines ;
- Les tabous et interdits alimentaires.

➤ Education et Culture

• LES AVANCEES

Des mesures énergiques ont été prises pour accroître l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à savoir :

- La création des comités d'équité au niveau du système éducatif guinéen ;
- L'instauration d'un prix d'excellence pour les filles admises aux examens nationaux et d'un prix d'encouragement aux familles ayant scolarisé davantage de filles ;
- L'octroi de bourses aux filles méritantes ;
- Les dons de fournitures et de manuels scolaires aux filles ;
- Les cours de rattrapage pour les filles de faible niveau ;
- Le système de tutorat ;
- La mise en place d'un fonds national de soutien à l'éducation des filles (FONSEF) ;
- La construction de nouvelles infrastructures scolaires avec latrines séparées (3500 salles de classes entre 1998 et 2000) ;
- La répartition équitable entre filles et garçons des travaux de balayage des salles de classe et de la cour des établissements scolaires ;
- La création des centres NAFA ou école de la 2ème chance pour les filles.
- Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation ;
- Existence d'un Programme sectoriel de l'Education ;
- Campagnes de sensibilisation pour mobiliser la communauté nationale sur l'importance de la scolarisation des filles ;
- Formation des enseignants sur les questions de genre ;
- Aide aux familles en milieu rural pour la scolarisation des filles ;
- Création d'espace d'échange favorisant un progrès continu dans le domaine de l'éducation des filles et des garçons en zone rurale ;
- Augmentation du taux net d'inscription qui a connu une harmonisation à 32% en 2004-2005 à 33% en 2005-2006 ;
- Existence d'un noyau de formateurs des cercles de concertation sur le contenu de la formation en Genre

- pour vulgarisation dans les établissements d'Enseignement Supérieurs IES, respectifs de 2008 à 2009 ;
- Érection des comités d'équité de l'éducation en Secrétariat Technique avec rang de service rattaché ;

- **LES OBSTACLES**

Le poids des coutumes ainsi que la situation économique entravent la scolarisation des jeunes filles.

La préférence donnée en matière d'éducation aux garçons.

➤ **Parité**

- **LES AVANCEES**

L'assemblée nationale a adopté, le 02 mai 2019, une proposition de loi (n° 2019- /AN) instituant la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans les institutions publiques en République de Guinée.

➤ **Paix, sécurité et gestion de conflits**

- **LES AVANCEES**

- La création de réseaux, coalitions, fédérations et autres regroupements de femmes pour la prévention, la résolution des conflits et la consolidation de la paix ;
- La résolution de maints conflits communautaires ;
- La médiation pour la reprise du dialogue entre les leaders politiques ;
- Les séries de plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et pour la représentativité des femmes dans les instances de décision ;
- Les actions de formation, d'information et de sensibilisation sur les résolutions 1325 et connexes du Conseil Sécurité des Nations Unies, relatives à la femme, la paix et la sécurité ;
- Les caravanes de la paix ou encore de soutien aux victimes des violences enregistrées dans le pays ;
- Les appels au calme et à la retenue durant les processus électoraux enregistrés dans le pays ces dernières années.

Suite aux évènements du 28 Septembre 2009 les actions suivantes ont été réalisées :

- Information, formation et sensibilisation de 150 membres des forces de Défense et de Sécurité sur le contenu de la CEDEF et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans les différentes

régions militaires et la zone spéciale de Conakry ;

- Formation de 50 instructeurs militaires et paramilitaires sur contenu de la CEDEF et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour servir de formateurs de ces documents dans les écoles militaires et paramilitaires ;
- Existence d'un module de formation en genre et la Résolution 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les écoles militaires et paramilitaires ;
- Existence d'un Plan d'Action National sur la RES 1325 des Nations Unies.

- **LES OBSTACLES**

La culture et les habitudes discriminatoires dans un pays musulman marqué par la pauvreté et les difficultés du développement.

Une organisation de la société performante qui produit des richesses et permet un mieux-être des populations.

➤ **Participation politique des femmes**

- **LES AVANCEES**

Des mesures propres pour assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions ont été réalisées en Guinée notamment :

- Actions de plaidoyer et de lobbying auprès des décideurs pour l'accès des femmes aux postes de décision ;
- Action de plaidoyer auprès de la CENI, de l'ancien CNT, des partis politiques pour le respect du quota de 30% et le positionnement des femmes sur les listes électorales (25 femmes ont été élues députés à l'Assemblée Nationale sur 114) ;
- Action de formation et de sensibilisation des femmes/filles pour plus d'implication en politique dès la base ;
- Mise en œuvre du « Projet Rajeunir et Féminiser l'Administration » à hauteur de 60% ; deux promotions de 800 jeunes filles et garçons ont été recrutées, formées et certifiées selon les résultats obtenus en ce qui concerne la première promotion, la deuxième est en attente de certification et la troisième promotion qui va concerner 400 autres démarrera sous peu sa formation ;
- Inscription par le Gouvernement du point 7 intitulé « Féminisation de l'Administration » dans la feuille de route du MFPREMA ;



- **LES OBSTACLES**

Les femmes sont toujours sous-représentées au sein des organes de décisions en Guinée. Pourtant, elles constituent 52% de la population active du pays. Selon un rapport de la Banque Mondiale et de l'agence canadienne du développement international, le taux d'analphabétisme chez les femmes est de 79 % contre 44 pour cent pour les hommes. Ceci est certainement l'une des causes essentielles de leur sous-représentation dans les instances de prise de décisions.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCÉES**

Le Gouvernement dans sa politique de protection et promotion des femmes contre les violences a adopté les mesures suivantes :

- Les résolutions du conseil de sécurité des nations unies : 1325 et connexes ;
- L'existence d'un plan stratégique révisé et harmonisé de la Résolution 1325 et Connexes ;
- L'existence des résultats de l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre et son plan stratégique de mise en œuvre ;
- L'existence d'un répertoire des textes juridiques interdisant les violences basées sur le genre y compris les MGF/E ;
- L'existence d'un Observatoire National sur les VBG ;

- **LES OBSTACLES**

- La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles;
- L'affaiblissement du rôle de la famille en tant que régulatrice des tensions sociales (insuffisance de dialogue entre tuteurs, parents et enfants, d'une part et de l'autre entre les différentes communautés) ;
- La féminisation de la pauvreté (la pauvreté, la taille élevée des ménages) ;



- Le déséquilibre des rapports de force entre l'homme et la femme au détriment de cette dernière (pouvoir de décision, économique, spirituel, étant détenu par l'homme) ;
- L'insuffisance d'éducation civique et morale;
- La faible application des lois réprimant les actes de violences;
- L'impossibilité pour la plupart des femmes d'avoir accès à des informations et à une protection juridique ;
- Les conflits armés et troubles sociaux ;
- Les effets pervers des médias et NTIC.

➤ Accès à la justice

• LES AVANCÉES

De plus en plus de femmes font recours aux tribunaux en cas de violation de leurs droits et n'ont plus peur de se présenter devant la justice pour des faits de ménage.

La société réagit mieux quant à l'idée et aux principes de protection des droits des femmes.

• LES OBSTACLES

- Les coutumes peu favorables aux droits des femmes ;
- L'ignorance par les femmes de leurs droits ;
- L'éloignement de la justice des justiciables ;
- Les coûts et frais liés aux procédures de justice ;
- Le manque de sensibilisation de certains juges sur les droits des femmes ;
- La lenteur excessive de la justice dans le règlement des différends ;
- Le manque de solidarité entre les femmes dans la défense de leurs droits.
- Le fort taux d'analphabétisme chez les femmes,
- Les coûts des procédures trop élevés.

➤ Accès aux ressources

• LES AVANCÉES

L'objectif principal de cette rubrique est d'évaluer les facilités et difficultés des femmes à accéder de manière équitable à l'indépendance économique, notamment à l'emploi, avec des conditions de travail appropriées. Dans ce domaine le gouvernement guinéen a fourni quelques efforts, notamment :

- Existence du programme rajeunir et féminiser l'administration publique ;
- Encouragement de la candidature féminine dans tous les appels d'offre d'emploi ;
- Dans le secteur bancaire privé, les femmes constituent 60% de l'effectif total du personnel ;
- La Banque Centrale de la République de Guinée, 20% des hauts cadres sont des femmes ;
- 400 femmes sont employées en tant que fonctionnaire, promotrice ou directrice d'agence de compagnie aérienne et de voyage ;
- La Confédération Patronale des entreprises de Guinée est dirigée par une femme ;
- Sur 96.000 travailleurs et travailleuses de la Fonction publique, 42.000 sont femmes toutes hiérarchies confondues ;
- En moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole active au niveau national, soit 87% de la population active féminine ;
- Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole ;
- Le domaine agricole, 78,5% d'entre elles sont des aides agricoles ;
- Existence des dispositions en faveur des femmes dans le Code foncier et domanial ;

• LES OBSTACLES

- Les difficultés d'accès égalitaire à la succession, à la terre, aux crédits bancaires et aux ressources productives ;
- La réticence de certains employeurs au recrutement des femmes du fait de leur maternité et de la nature des travaux.



OBSERVATIONS GENERALES

Si les violences domestiques, tout comme le viol, constituent des infractions d'après le Code pénal, l'impunité des auteurs de ces crimes reste la règle. On relève néanmoins que les avancées récentes dans la procédure judiciaire menée contre les auteurs du massacre du 28 septembre 2009 où plus de 150 personnes ont été tuées et 100 femmes violées lors de la répression par les forces de sécurité d'une manifestation pacifique de l'opposition constituent un réel espoir dans le combat contre l'impunité en Guinée, notamment pour toutes les femmes victimes de violences sexuelles.

La Guinée ne manque pas de manifester sa volonté politique quant à la signature et à la ratification des instruments juridiques relatifs aux droits des femmes, néanmoins le fossé est très profond entre la théorie et les actions pratiquées sur le terrain et cela en dépit de la bataille menée par les femmes /filles à travers les journées de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying à tous les niveaux.

RECOMMANDATIONS

- Adopter une meilleure politique de protection des droits des femmes du Code Civil révisé, du Code des Personnes et de la Famille, du Code de l'enfant et le projet de loi portant promotion et protection des droits des personnes handicapées qui sont déjà en cours d'étude ;
- Finaliser le projet de Décret d'application de la Loi sur la santé de la reproduction (est en cours d'élaboration) ;
- Mettre en place des programmes d'enseignement en faveur des filles, des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes prévues déjà dans les activités de plusieurs organisations de la société civile (Exemple : la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme – FIDH, la Coalition Nationale de Guinée pour le Droit et la Citoyenneté des Femmes - CONAG-DCF, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen – OGDH qui avaient organisé en Mars 2012 La Campagne « L'Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter»;

N.B : Le RF-EFH est disponible pour accompagner le pays à ratifier le protocole facultatif à la CEDEF et le Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme (Protocole de Maputo) et autres conventions de protection des droits des femmes, ainsi que leur transcription en droit interne et leur application effective pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes.



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme



Documents consultés

<http://www.fidh.org/> : Nos-organisations-attendent-des engagements forts des autorités guinéennes sur la protection des droits des femmes
www.wildaf-ao.org/index.php?option=com_content&view=Report *Rapport fait en Janvier 2013 sur la SITUATION DES DROITS DES FEMMES EN REPUBLIQUE DE GUINEE.*
www.guineeactu.com Dre Adama Rabi Youla MD, Msc (en Mars 2011)
<http://www.femmedeguinee.com> première site des femmes guinéennes



Réseau francophone
pour l'égalité
Femme-Homme

